



Les enseignements de tronc commun au 3^e trimestre

Finaliser la mise en œuvre des programmes

L'EPS dans les enseignements de tronc commun

Pour le contrôle continu de l'enseignement commun en éducation physique et sportive du baccalauréat, les élèves de terminale sont évalués au cours de l'année à l'aide de trois contrôles en cours de formation (CCF). L'année est ainsi organisée en trois séquences de formation ayant comme support une activité physique sportive ou artistique, chacune étant finalisée par un CCF.

Le troisième trimestre correspond à la troisième de ces séquences de formation et à son évaluation.

Le mois de mai permet également d'organiser les rattrapages pour les élèves qui ont été inaptes à certaines épreuves pratiques au cours de l'année.

La réforme du lycée et du BAC n'a pas modifié l'organisation temporelle de cet enseignement, ni ses enjeux.

L'EPS au lycée vise à développer chez les élèves des compétences motrices mais aussi des compétences transversales (confiance en soi, aisance dans les communications interpersonnelles, gestion des émotions, esprit d'initiative, solidarité, intégration au sein d'une équipe, engagement dans différents rôles) importantes pour la réussite dans l'enseignement supérieur et de sa vie future. Ces compétences sont travaillées tout au long du lycée (voire dès le collège) et certaines sont évaluées lors des CCF. Par exemple, l'autonomie, la prise d'initiative, le travail en équipe sont inhérents aux attendus de fin de lycée en EPS évalués au Baccalauréat. Le cadrage des CCF est conçu pour être en cohérence avec ces attendus. Ainsi, les élèves peuvent choisir le contexte de leur évaluation, choisir des rôles sociaux, définir leur projet d'entraînement, collaborer pour réussir, etc. Les enseignants conçoivent des modalités d'évaluation en accord avec ces attendus et choisissent des démarches d'enseignement afin de permettre un enrichissement progressif des compétences transversales tout au long du lycée et de la classe terminale.

Le troisième trimestre de la classe terminale s'inscrit donc dans une continuité de formation qui, tout au long du lycée, doit travailler à la fois sur le développement de compétences motrices mais aussi de compétences plus transversales utiles pour la suite du parcours des lycéens.

Au-delà de la projection vers l'enseignement supérieur, c'est également la prise en charge par l'élève, de sa vie physique et sportive après le lycée et hors de l'École qui est visée. À ce titre, il peut être intéressant, lors du troisième trimestre, d'informer les élèves :

- sur les possibilités de continuer sa pratique physique après le lycée dans le cadre de l'enseignement supérieur (informations sur le Service universitaire des activités physiques et sportives [SUAPS], sur la Fédération française du sport universitaire [FFSU]). En effet bien souvent les néo-étudiants ne connaissent pas ces structures, et la présentation de celles-ci lors des journées de rentrée universitaire peut être noyée dans la quantité des informations apportées lors de ces journées ;
- sur les risques de sédentarité liée à la vie étudiante et l'importance de maintenir une activité physique pour l'équilibre personnel, notamment dans les filières qui imposent des charges de travail académique extrêmement importantes aux étudiants.

L'EPS est aussi une discipline proposée en enseignement optionnel

Cet enseignement est évalué en contrôle continu, et la note finale est posée en fin d'année. Lors du troisième trimestre les élèves poursuivent la pratique d'activités physiques sportives et artistiques et finalisent la présentation orale attendue pour la partie « réfléchir » du programme de l'enseignement optionnel EPS. La préparation de cette présentation est une occasion de développer des compétences méthodologiques (recherche de documents, travail en groupe) qui seront remobilisées dans l'enseignement supérieur. Cette présentation constitue également une aide et un complément à la préparation du grand oral, à travers un travail sur la confiance en soi, la clarté de la communication et le pouvoir de conviction.

Par ailleurs, il est fait le constat d'une rupture dans la pratique physique des jeunes entre le lycée et l'université. Lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur, un certain nombre de jeunes arrêtent leur pratique du fait des nouvelles conditions de leur vie étudiante. Les élèves choisissant l'enseignement optionnel EPS sont des lycéens investis dans la pratique physique et il est important, pour leur équilibre, qu'ils puissent maintenir cette pratique. Il peut être opportun lors du troisième trimestre, de rappeler aux élèves, les mêmes informations que celles citées pour l'enseignement de tronc commun.